



**ORDRE  
DES  
ARCHITECTES**



## 19 / Comité départemental de concertation État-Filière BTP

**Date de réunion :** 30/04/2020

**Présents :** **Administrations :** Préfecture de la Corrèze, DDTM, Direccte  
**Maîtres d'ouvrage :** Conseil départemental, Communautés d'Agglomération de Tulle, Brive, CDC Ventadour  
**Fédérations, associations, Ordres :** FNTP, FFB, CAPEB, CMA, CCI de la Corrèze, CINOV Limousin, SUEZ, Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (FEDEREC), Ordre des Architectes représenté par Henry Turlier

### Problèmes posés et résolutions envisagées :

- Reprise de l'activité à 80% par les entreprises (problèmes d'approvisionnement des EPI en cours de résolution).
- Difficultés rencontrées par les maîtres d'Ouvrage pour redémarrer leur chantier.
- Inquiétudes par rapport à la quasi-arrêt des appels d'offres et des commandes. La Préfecture indique que des directives vont être données fin mai pour que les convocations des conseils municipaux soient organisées début juin pour les communes ou les élections sont valables soit 80 % sur la Corrèze. Pour les communautés de communes il faudra attendre que les décisions sur le deuxième tour soient prises...
- Problèmes de restauration sur les chantiers (se référer à la carte interactive mis en ligne par la CMA pour trouver des restaurateurs offrant des services en drive ou en livraison).
- Tenue d'un carnet de bord par les entreprises sur les chantiers pour lister les intervenants afin d'identifier les contaminations possibles si des cas de Covid19 étaient découverts.
- Les services instructeurs sont opérationnels.

### Parole de l'Ordre :

- A indiqué que des outils sont en train de se mettre en place pour aider au redémarrage des chantiers « Outil d'aide du maître d'ouvrage pour l'évaluation de la reprise de chantier » Cet outil a été transmis à tous les Architectes.
- A présenté le travail de la cellule de crise de l'Ordre et les documents produits pour aider à la prise de décision de reprise de chantier
- A indiqué que l'Ordre participe à la rédaction d'une Charte partenariale de bonnes pratiques pour la gestion des chantiers à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine
- A rappelé la position de la profession en tant que facilitateur pour la reprise des chantiers et de sa connaissance du milieu professionnel du bâtiment.

---

> Pour nous faire connaître les points de blocage et difficultés que vous pouvez rencontrer sur la reprise des chantiers, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, pour obtenir des prêts garantis par l'État, etc., adressez-nous un mail à [cellulecrise.ordre.19@architectes.org](mailto:cellulecrise.ordre.19@architectes.org)

#### Conseil régional de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine

308 avenue Thiers  
33100 Bordeaux  
t. + 33 (0)5 56 48 05 30  
www.architectes.org  
ordre.na@architectes.org

Pôle de Limoges  
75 boulevard Gambetta  
87000 Limoges

Pôle de Poitiers  
1 rue de la Tranchée  
86000 Poitiers

Pôle de Pau  
3 Place de la Monnaie  
64000 Pau